

Département de l'Aude

**Arrondissement de
Narbonne**

**Comité du Syndicat
d'Irrigation de CUXAC -
COURSAN**

Le nombre de membres
du Comité Syndical en
exercice est de 6.

**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE****Délibération du Comité du Syndicat d'Irrigation 2025/03**

Le 31 mars 2025, le Comité du Syndicat d'Irrigation CUXAC-COURSAN s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, par convocation et affichage en date du 18 mars 2025.
Sous la Présidence de M. CALVO Thomas

Présents : M. Nicolas LORENZO, M. Thomas CALVO, M. Raphaël RUIZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. Jean-Marc BOUTET, M. Serge MARONDA.

Secrétaire de séance : M. Nicolas LORENZO

Domaine : Finances**Sous domaine : Décisions budgétaires****Objet : Adoption du compte administratif 2024**

Rapporteur : M. le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-1, L 2121-31, L 2341-1,

M. le Président expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2024,

M. DELFOUR ayant quitté la séance, le comité syndical siège sous la présidence de M. CALVO Thomas conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé au Comité syndical d'adopter le compte administratif de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement (avec RAR)	Total
Dépenses	47 302.79 €	17 640.00 €	64 942,79€
Recettes	99 209.59 €	19 162.56 €	118 372,15€
Résultat de l'exercice	+ 51 906,80 €	+ 1 522.56 €	+ 53 429,36 €

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,
Adopte le Compte administratif pour l'exercice 2024.

Pour : 3
Abstentions : 0
Contre : 0

Le secrétaire,

Le Président,

Nicolas LORENZO

Thomas CALVO

